

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	Pierre CASAUX-BIC	à	Aimé SOUMET
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maïté POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Excusés : Jean CASABONNE, Hervé LUCBEREILH, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N°140430-06-FIN

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS CO-FINANCES PAR LA CCPO POUR 2014

M. LACRAMPE précise que la C.C.P.O est amenée à verser chaque année des subventions à des structures pour l'exercice des missions qui relèvent de sa compétence. Pour 2014, les subventions sont les suivantes :

- Centre Social « La Haut » : 119 500 €
- Mission Locale : 88 501.97 €. Cette participation se divise en deux subventions distinctes à savoir une subvention de fonctionnement de la Mission Locale de 83 656.97 € et une subvention pour le Fonds d'Aide à l'Insertion et à la Recherche d'Emploi (F.A.I.R.E) de 4 845 €.
- Maison de l'Emploi : 17 566 €
- Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées : 25 454,79 €

- Association à vocation économique :
 - Initiative Béarn : 2 000 €
 - Béarn Adour Pyrénées : 1 000 €
 - Couveuse d'Entreprise : 1 500 €
 - Association de Droit à l'Initiative Economique : 1 200 €
- Comité d'Action Social Intercommunal : 11 000 €
- Cinéma : 25 000 €
- Aéroclub : 22 000 €
- Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées : 19 905 € (cotisation annuelle de 10 280 € et 9 625 € pour la modification du Schéma de Cohérence Territoriale)

A noter pour rappel que des délibérations spécifiques ont déjà été validées par le conseil communautaire pour l'année 2014 pour les organismes suivants :

- Office du Commerce : 40 000 €
- Los Seuvetons : 10 000 €
- Route des Vins de Jurançon : 6 500 €

Les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2014.
Les conventions supérieures à 23 000 € feront l'objet d'une convention spécifique

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 39 voix pour et 3 abstention (M. Laprun, M. Bareille, Mme Giraudon)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser les subventions susvisées pour l'année 2014 et à signer les éventuelles conventions nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 avril 2014

Suivent les signatures

Affiché le 15.05.14

REÇU
Le 15 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Le Président

Daniel LACRAMPE

